

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

8

Séance du 12-12-2022

Date de la convocation

07-12-2022

Date d'affichage

08-12-2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1^{ère} Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

M. Marc CHAZELLE ; Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Alain GAYET ;

M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD) ;

Absent : Mme Mélanie HERVE ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

1. Approbation du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

Vu l'article 77 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011, rappelant la responsabilité du Maire en matière de défense extérieure contre l'incendie de sa Commune ;

Vu l'Article R. 225-2 du Code général des collectivités territoriales, issu du Décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté ministériel n° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015, fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie et précisant les règles générales devant être adaptées à l'échelon départemental par le Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI)

Vu l'Arrêté du Préfet du Calvados du 9 février 2017, validant le RDDECI pour le Calvados ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) en s'appuyant sur le RDDECI qui définit les règles de positionnement, de distance, et de potentiel hydraulique de l'ensemble des points d'eau incendie du territoire concerné ;

Sur la présentation de Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Dit que cette délibération sera transmise au Préfet du Calvados ainsi qu'au Président du Service départemental d'incendie et de secours du Calvados ;

Le Maire
Jérôme Bansard

Le Secrétaire de séance
Jean-François Morel

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2022